

Un fonds distinct de l'AVS accepté pour éponger les dettes de l'AI

Assurance invalidité. Cinq milliards seront mis à disposition

L'assurance invalidité (AI) pourrait sortir du gouffre financier. Le National a accepté mercredi par 123 voix contre 54 la création d'un fonds AI distinct de celui de l'AVS pour éponger sa dette. Il sera doté de 5 milliards de francs, issus des caisses de l'AVS.

Le but de l'opération est de régler le problème de la dette de l'AI, qui dépasse 10 milliards de francs. Outre la création d'un fonds, une hausse de la TVA, décidée mardi, viendra encore en aide à cette assurance, même si le Conseil national s'est montré moins généreux que le Conseil des Etats, avec une hausse de 0,4 point contre 0,5.

Personne ne s'est opposé à la création d'un fonds AI distinct de celui de l'AVS. Par contre, la gauche comme l'UDC ont tenté en vain de mettre les 5 milliards à charge de la Confédération et non de l'AVS. «Ce n'est pas juste de financer ce fonds sur le dos de l'AVS», a déclaré Paul Rechsteiner (PS/SG).

«Et la Confédération a les moyens de verser cette contribution spéciale», a-t-il poursuivi. La proposition du PS a été écartée par 110 voix contre 59.

L'UDC aurait voulu pour sa part lier le transfert des 5 milliards de francs, inscrits au budget ordinaire de la Confédération, au frein à l'endettement. Des représentants du PS, des Verts et du PDC se sont insurgés contre l'idée de coupler le financement du fonds de l'AI à un nouveau paquet d'économies.

«Où faudrait-il couper? Dans l'agriculture, la formation, l'armée?», a demandé Pascal Couchepin. L'UDC pense avoir trouvé une solution alors que sa proposition crée d'innombrables problèmes, selon le ministre de l'Intérieur. Il a été suivi par 122 voix contre 50.

Le National a encore apporté plusieurs corrections au projet adopté par le Conseil des Etats. Les cinq milliards devront être versés avec une contrepartie, la majorité ayant opté pour un prêt avec intérêt.

Par 129 voix contre 46, Berne prendra entièrement à sa charge les intérêts de la dette. Avec un taux de 2,5%, la facture se monterait à environ 300 millions. Dans sa version, le Conseil des Etats proposait que les intérêts soient assumés pour deux tiers par l'Etat, et le reste par l'AI.

La gauche s'est encore inquiétée qu'aucune mesure ne soit prévue au cas où le fonds de l'AI viendrait à manquer de liquidités. Elle a préconisé sans succès, par 63 voix contre 114, que la Confédération accorde des prêts de trésorerie aux conditions du marché.

Pascal Couchepin s'est voulu rassurant. «Ce n'est en tout cas pas l'AVS qui paiera en cas de difficulté de l'AI, sinon la séparation des deux fonds n'aurait pas de sens», a-t-il relevé. La responsabilité politique revient au Conseil fédéral, qui devra trouver une solution avec le parlement le cas échéant.

Enfin, le Conseil fédéral est prié de présenter des propositions d'ici 2010 pour la 6e révision de l'AI, et non 2012. Le potentiel d'économies devra une fois encore être au centre de ses préoccupations. Le dossier repart au Conseil des Etats.

ATS

© Le Temps, 2008.